REUSSIR LE CHANGEMENT

Bulletin municipal n°7 — Juillet 2017



Mairie de Lalizolle

1 Place de la Liberté – 03450 LALIZOLLE Directeur de publication : Gilles TRAPENARD

SOMMAIRE

2 Le mot du Maire

5 La lettre au Préfet

7 Les finances

12 Réalisations et projets communaux

17 La vie communale et municipale

25 Démarches administratives

26 | La vie scolaire

55 La vie associative

38 l'actu

40 Le SICTOM Sud Allier

11 Association Viva Sioule

41 Etat Civil

Dates à retenir

5 Infos pratiques

LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

La responsabilité d'un élu est toujours la préoccupation de bien-être qu'il doit apporter à ses habitants.

Le processus de création d'une maternelle est désormais établi pour la rentrée de septembre 2017. Le départ de 7 élèves, vivement encouragé par deux personnes du village, remet en cause la survie de l'école, mais nous nous battrons pour la conserver, avec des travaux prévus en 2018 pour la rendre encore plus attractive.

Les travaux de rénovation de nos routes et chemins sont aussi à l'ordre du jour avec une réfection d'environ 2 kms cette année. Tout sera en ordre à la fin de notre mandat !

Souvent démuni par l'ampleur de la tâche, je reste confiant dans l'avenir.

Sachez que nous restons à votre disposition, pour tous, sans exception.

Merci de votre confiance.

Votre très dévoué.

Gilles TRAPENARD

LA LETTRE AU PREFET

La commune ayant été lourdement pénalisée par la baisse des dotations publiques de l'Etat, une lettre tirant la sonnette d'alarme lui a été adressée le 13 avril dernier :

La lettre du Maire :

Commune de Zalizolle

République Française Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Canton de Gannat

A

Courrier très signalé

Monsieur le Préfet 2 Rue Michel de l'Hospital CS 31649 03016 MOULINS Cedex

Lalizolle, le 13 avril 2017

Objet: dotations de l'Etat

Monsieur le Préfet,

Je suis littéralement atterré par les chiffres concernant les dotations publiques de l'Etat de 2017 qui viennent de m'être communiqués par vos services.

Pour remettre ces chiffres en perspective, je souhaite vous rappeler, au préalable, le contexte dans lequel j'ai repris, en 2014, avec l'ensemble de mon Conseil Municipal, la gestion de notre commune.

Le jour de la passation de pouvoir, mon prédécesseur me remettait une lettre de M. le Préfet datant du 19 mars 2014, qui avait donc était rédigée 4 jours seulement avant les élections, par laquelle j'étais avisé qu'il saisissait la Chambre Régionale des Comptes pour déficit excessif et insincérité des comptes. Pourquoi, entre parenthèses, aussi tardivement, ce qui était simplement contraire aux règles de transparence, fondement même de la démocratie?

Il y avait pourtant déjà bien longtemps que nous avions alerté M. le Préfet en tant que citoyens et contribuables sur les nombreuses irrégularités de la gestion précédente, confirmée par l'examen des budgets de la commune pour les exercices 2009 à 2014 que j'avais réclamé et obtenu par un courrier du 12 juin 2014 à la CRC, démontrant, à l'évidence, que les autorités administratives avaient failli à leur mission.

Suivant les injonctions de la CRC après la saisine de M. le Préfet, nous étions alors amenés à augmenter les taux d'imposition de 50 %.

Vous noterez que cette augmentation a été ramenée à 35 % en 2016.

Les recettes fiscales représentent un supplément de 51 427 ϵ en 2017 (163 974 ϵ) par rapport à 2013 (112 547 ϵ) alors que, dans le même temps, les dotations de l'Etat ont diminué de 31 940 ϵ ce qui réduit l'effort fiscal de nos habitants de 62 %, c'est décourageant!

Par ailleurs, j'observe que nos dotations ont diminué de 30 % en 2017 par rapport à 2013 (73 686 ϵ / 105 626 ϵ), c'est consternant !

Cette baisse est largement supérieure à la moyenne nationale alors que l'on parle régulièrement de plan de sauvegarde de nos territoires ruraux, c'est un mensonge!

A toutes fins utiles, vous trouverez en pièce jointe un tableau d'évolution des dotations de notre commune de 2013 à 2017.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner votre sentiment sur l'ensemble de ces questions et me dire, plus particulièrement, pourquoi notre attribution concernant la dotation nationale de péréquation passe de 11 691 ϵ en 2016 à 5 950 ϵ en 2017, soit une baisse complètement inattendue et inexplicable de 50 %. Croyez-vous M. le Préfet que les élus pourront continuer encore longtemps de gérer leurs collectivités dans des conditions aussi ubuesques ?

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, je vous prie, l'expression de ma haute considération.

Le Maire, Gilles TRAPENARD

ÉVOLUTION DES DOTATIONS PUBLIQUES DE L'ÉTAT DE 2013 A 2017 (montant en euros)

	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation forfaitaire	72 988	69 238	62 153	46 502	42 189
Compensation part salaire	-	-	-	7 488	7 488
Dotation de solidarité rurale	18 150	19 004	23 806	14 305	15 097
Dotation nationale de péréquation	11 691	11 726	11 623	11 745	5 950
Dotation aux élus locaux	2 797	2 799	2 812	2 895	2 962
TOTAL	105 626	102 767	100 394	82 935	73 686

Une réponse embarrassée et confuse du Préfet :



Préfecture
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Service du conseil et du contrôle des collectivités territoriales

Moulins, le 2 juin 2017

Bureau du conseil et du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat

Objet: Dotations de l'Etat

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 13 avril dernier, vous aviez appelé mon attention sur l'évolution du niveau des dotations attribuées à votre commune de 2013 à 2017.

Par lettre en date du 25 avril 2017, je vous indiquais que je ne possédais pas tous les éléments me permettant de vous expliquer les raisons de la baisse de vos dotations.

Les dotations revenant à votre commune vous ont été notifiées récemment.

La baisse de la dotation forfaitaire est due, en premier lieu, à la baisse de la population DGF entre 2016 et 2017 (420 habitants en 2017 contre 424 en 2016). De plus, les communes contribuent, en 2017, à hauteur de 725 millions d'euros au redressement des finances publiques. Cette contribution est répartie entre les communes au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leurs budgets principaux, minorées des atténuations de produits, des recettes exceptionnelles et du produit des mises à disposition de personnel facturées dans le cadre de la mutualisation des services entre l'EPCI et les communes membres. Cette contribution se traduit, en 2017, par un prélèvement correspondant à 0,93 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune, opéré sur la dotation forfaitaire.

En ce qui concerne la dotation nationale de péréquation (DNP), je note que votre commune n'est plus éligible à la majoration. Pour bénéficier de cette majoration, il convient de cumuler trois conditions :

- être éligible à la part principale de la DNP
- compter moins de 200 000 habitants
- avoir un potentiel fiscal relatif aux seuls « produits post TP par habitant » inférieur de 15 % à la movenne de la strate démographique à laquelle votre commune appartient

Cette dernière condition fait obstacle à l'attribution de la majoration. En effet, en 2017, ces « produits post TP » s'élèvent à 107,442857 € par habitant concernant votre commune pour une moyenne de la strate de 110,540231 € par habitant. Pour pouvoir prétendre à cette garantie, les « produits poste TP » par habitant ne doivent pas être supérieurs à 93,96 € par habitant.

S'agissant de la dotation de solidarité rurale, elle augmente de 2016 à 2017 (15 097 € en 2017 contre 14 345 € en 2016). Votre commune bénéficie de la fraction péréquation de la DSR qui est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants dont le potentiel financier par habitant est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes appartenant à la même strate démographique. Cette fraction est calculée pour 30 % en fonction du potentiel financier et de l'effort fiscal, pour 30 % en fonction du nombre d'enfants recensés sur la commune et pour 10 % en fonction du potentiel financier superficiaire.

Tels sont les éléments que je peux vous communiquer ;

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pascal SANJUAN

- Un chamboulement de la piscalité en 2017 -

S'adapter à un nouveau contexte

Fin 2016, après avoir maintenu son fonds de roulement à un niveau très confortable aux environs de 180 000 € et après avoir baissé la dette des deux tiers en trois ans, la commune peut faire face sans trop de difficulté à l'environnement nouveau créé, d'une part, par les restrictions budgétaires des dotations de l'Etat, et d'autre part, par la réforme de la nouvelle organisation territoriale des collectivités, et en particulier, la restructuration de l'intercommunalité.

S'adapter est devenu, pour les collectivités, une nécessité vitale.

Continuer de s'adapter aux diminutions drastiques des dotations de l'Etat

En 2017, la commune a perdu, à nouveau, près de 10 000 € de recettes, ce qui finit par peser lourdement sur son budget.

A noter que, dans le cadre du nouveau pacte de responsabilité de l'Etat, l'effort devra être poursuivi puisque les collectivités devront s'engager à puiser dans leurs ressources propres pour faire face aux 10 milliards d'économies sur 5 ans qui vont leur être imposés.

Continuer de s'adapter aux nouvelles répartitions de recettes fiscales entre communes et Communautés de Communes

En 2016, toutes les recettes de fiscalité professionnelle ont été transférées à la Communauté de Communes *Sioule, Colettes et Bouble*.

En 2017, c'est une partie importante de la Taxe d'Habitation qui a été transférée à la nouvelle Communauté de Communes *St Pourçain, Sioule, Limagne*.

Certes, ces recettes font l'objet d'attributions de compensation au centime près mais elles sont calculées une fois pour toute sur l'année de base et se déprécieront forcément au fur et à mesure du temps, ne serait-ce qu'en raison de l'inflation.

En 2017, le montant des transferts compensés, sur lequel la commune n'a plus aucune maîtrise, est de 56 166 €

- Des investissements toujours à un très haut niveau -

Après de nombreux exercices où la commune ne pouvait plus faire face qu'à ses frais de fonctionnement, les budgets 2015 et surtout 2016 avaient été ceux d'un retour à l'investissement.

Pour améliorer encore nos services publics et nos infrastructures, les investissements 2017 progressent encore avec la programmation suivante (coûts HT) :

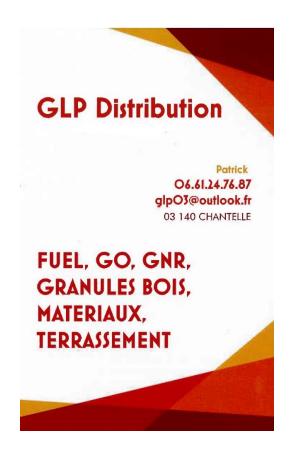
-	Réhabilitation de la mairie (2 ^{ème} et dernière tranche) :	12 367 €
-	Assainissement :	171 754 €
-	Travaux de voirie :	35 208 €
-	Pose de stores au groupe scolaire :	4 156 €
-	Abonnement annuel au logiciel Cosoluce :	614 €
-	Achat d'un nouveau véhicule (+ attelage) :	4 083 €
-	Broyage de l'ancienne sapinière :	2 730 €
-	Achat d'un taille haie :	433€
-	Achat de panneaux d'affichage :	567€
-	Achat de panneaux de signalisation :	882€

TOTAL DES INVESTISSEMENTS: 232 794 €



TASTARD FREDERIC





... et largement subventionnés

Subvention de l'Etat :

Réhabilitation de la mairie : 4 328 € Sous-total : 4 328 €

Subvention du Département :

Réhabilitation de la mairie :5 000 €Travaux de voirie :10 563 €Travaux d'assainissement :14 349 €Sous-total :29 912 €

- Agence de l'eau :

Travaux d'assainissement : 48 714 € Sous-total : 48 714 €

Réserve parlementaire :

Travaux d'assainissement : 15 000 € Sous-total : 15 000 €

TOTAL DES SUBVENTIONS: 97 954 €

dont sous-total subvention mairie:
 9 328 €
 dont sous-total subvention voirie:
 10 563 €
 dont sous-total subvention assainissement:
 78 063 €

Au total, les subventions devraient atteindre 97 954 € et le coût net de l'ensemble des investissements serait ramené à 134 840 €. Conformément à la politique de désendettement de la commune, cette somme sera entièrement autofinancée pour éviter tout recours à l'emprunt.

Plomberie – Sanitaire – Chauffage Central **Tréderic Souve**

> 03450 EBREUIL Tèl./Fax 04 70 90 73 70 Portable 06 88 55 37 00

> > Sinet 439 734 070 000 14 - APE 458E



Tourret christophe Plâtrerie, peinture Isolation Revêtements de sol

17, faubourg de rançiat 03450 LALIZOLLE

- Budgets primitifs 2017 (en euros) -

BUDGET COMMUNAL

Dépenses de fonctionnement

Libellé	Budget
Charges à caractère général	117 740
Charges de personnel	166 921
Atténuations de produits	26 675
Autres charges de gestion courante	38 552
Charges financières	5 973
Dépenses imprévues	10 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	365 861
Virement à la section d'investissement	61 709
Opé. d'ordre de transfert entre sections	13 671
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	75 380
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	441 241

Recettes de fonctionnement

Libellé	Budget
Atténuations de charges	46 400
Produits des services, domaines et ventes	45 247
Impôts et taxes	213 735
Dotations et participations	102 259
Autres produits de gestion courante	32 000
Produits exceptionnels	1 600
Total des recettes réelles de fonctionnement	441 241
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	441 241

Dépenses d'investissement

Libellé	Budget
Immobilisations corporelles	72 511
Immobilisations incorporelles	737
Immobilisations en cours	171 754
Emprunts et dettes assimilées	32 047
Total des dépenses réelles d'investissement	277 049
Opération d'ordre d'investissement	1 196
Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 196
Fonds mis en réserve	168 432
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	446 677

Recettes d'investissement

Libellé	Budget
Subventions d'investissement	97 954
Dotations, fonds divers et réserves	9 425
Dépôts et cautionnements reçus	231
Produits de cessions d'immobilisations	100
Excédent de fonctionnement et d'investissement 2016 reporté	262 391
Total des recettes réelles d'investissement	370 101
Virement de la section de fonctionnement	61 709
Opé. d'ordre de transfert entre sections	14 867
Total des recettes d'ordre d'investissement	76 570
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	446 677

BUDGET COMMERCES

Dépenses de fonctionnement

Libellé	Budget
Achats et services extérieurs	1 500
Virement à la section d'investissement	6 800
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 300

Recettes de fonctionnement

Libellé	Budget
Revenu des immeubles	6 800
Produits exceptionnels	1 500
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 300

Dépenses d'investissement

Libellé	Budget
Déficit d'investissement 2016 reporté	67 359
Dépôt et cautionnement versés	866
Fonds mis en réserve	8 290
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	76 515

Recettes d'investissement

Libellé	Budget
Dépôts et cautionnements reçus	866
Excédent de fonctionnement 2016 reporté	68 849
Virement de la section de fonctionnement	6 800
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	76 515



Aménagement intérieur de bâtiment d'élevage Electricité générale, vidéosurveillance, alarme

Les Penots 63560 SERVANT

06 14 94 33 07 - laurentsivade@sfr.fr

REALISATIONS ET PROJETS COMMUNAUX

Le premier semestre 2017 a vu le lancement ou la poursuite de nombreux travaux d'investissement.

- Réhabilitation de la mairie, 2ème et dernière tranche -

Dès la prise de fonction de la nouvelle municipalité en 2014, la réhabilitation de la mairie, composée de bureaux peu fonctionnels et vétustes, a été retenue comme une des priorités de son programme pluriannuel de travaux.

En 2016, l'essentiel des travaux avait été engagé. Il restait à réaliser les enduits extérieurs du pignon et du bâtiment annexe, l'arasement de deux cheminées, le remplacement des trois portails et la construction d'un escalier digne de ce nom pour l'accès au logement.

Le montant des travaux est estimé à 12 367 € HT, dont 9 328 € HT de subvention de l'Etat et du Conseil Départemental. Le reste à charge n'est donc que de 3 039 € HT.



L'enduit du pignon vient d'être réalisé, le reste des travaux sera exécuté au cours du 2nd semestre.





- Construction d'un poste et d'un réseau de repoulement des eaux usées -

La nouvelle municipalité n'a pas mis beaucoup de temps à se rendre compte que l'assainissement du bourg présentait de nombreuses défaillances et incohérences.

Le diagnostic du réseau au Nord du Bourg réalisé en 2009 avait fait apparaître un volume d'eau parasite de 8 à 9 m₃ par jour arrivant à la station de Duème qui nuisait, de façon significative, à son bon fonctionnement. Ce problème est toujours pendant.

De plus, dans d'assez nombreuses situations, l'obligation de séparer les eaux pluviales des eaux usées n'a pas toujours été respectée par les usagers.

Enfin, l'existence de deux stations, l'une à Duème, l'autre au terrain de camping, entraînait des frais de fonctionnement disproportionnés par rapport à une population desservie de seulement 130 équivalent habitants.

C'est pourquoi, dès la vente du terrain de camping, il a été décidé de déconnecter toutes les maisons de la partie basse du bourg de l'ancien réseau d'assainissement, et d'installer au point le plus bas, un poste et une conduite de refoulement pour le transfert des effluents sur la station de Duème.

Après appel d'offres, le bureau d'études, Impact Conseil, et l'entreprise Alzin de Malicorne ont été retenus.

A ce jour, les travaux, auxquels se sont rajoutés beaucoup d'imprévus pour pallier aux malfaçons de l'ancien réseau, sont en voie d'achèvement. Il reste encore à mettre en place un équipement automatique de déversoir d'orage pour éviter des refoulements intempestifs, en particulier, dans la maison voisine du poste.

Incontestablement, la commune va disposer dorénavant d'un réseau d'assainissement très largement amélioré et beaucoup plus rationnel avec une seule station à entretenir.

Le coût estimé des travaux est de 180 00 € HT, dont 78 00 € de subventions acquises, le solde sera réglé par autofinancement, sans emprunt.



- Remise en état de l'assainissement des logements de Boënat -



Avec le temps, le filtre de pouzzolane, à travers lequel étaient épurées les eaux usées des logements de l'ancienne école de Boënat, a fini par se colmater.

Suivant l'avis du responsable du SPANC, il a été demandé à une entreprise de procéder, dans un premier temps, à la vidange complète des fosses et du bac à graisse, et ensuite à l'aspiration de la pouzzolane du filtre.

Enfin, l'employé communal a regarnit le filtre de pouzzolane, mais d'un calibre supérieur à l'ancienne, beaucoup mieux adaptée.

L'installation est maintenant en parfait état de fonctionnement.

Le coût est d'environ de 2 100 € TTC.

- Remise à neuf de la cuisine du gîte -





Là encore, l'usure du temps a fait son œuvre et le plan de travail de la cuisine du gîte s'est dessellé puis affaissé.

La menuiserie Beaudonnet est intervenue en urgence pour tout remettre à neuf.

Le coût avoisine 2 800 € TTC.



- Réhabilitation de la croix de l'église -

Le 10 novembre 2016, la croix de l'église avait été violemment heurtée par le Bibliobus du Conseil Départemental. L'ouvrage, partie intégrante du patrimoine historique de la commune, avait subi d'importants dommages

La commune a œuvré activement auprès des assurances pour que la reconstruction à l'identique de la croix soit intégralement prise en charge.

C'est un tailleur de pierre de Souvigny qui est intervenu. Le socle a été remis en place et nettoyé, tandis que la croix elle-même a été entièrement retaillée.

Le travail a été remarquablement exécuté!



- Restauration du monument aux morts (lère tranche) -

La restauration du monument aux morts à laquelle tient beaucoup la municipalité et l'association Pays de Lisolle, a commencé.

Dans une première tranche, le monument a d'abord été entièrement nettoyé. La plaque située sur le côté gauche du monument qui était très altéré a été enlevée.



Le nom des victimes qui y figuraient, tous de la guerre de 1940, ont été gravés directement dans le granit, sur le côté droit. Le casque situé côté gauche a été recentré.

L'ensemble du monument se présente maintenant sous un aspect beaucoup plus harmonieux.

Pour l'année anniversaire 2018, il restera encore à reconstituer le fameux carré sacré.

- Remise en état de la sapinière (Père tranche) -





Il était grand temps de s'attaquer enfin aux séquelles laissées par l'exploitation désordonnée de la sapinière municipale de la Route de Sussat d'une surface d'environ 2 ha.

Dans un premier temps, il a été décidé de faire abattre les arbres survivants. Dans un deuxième temps, l'entreprise procèdera à un broyage du sol.

Il est envisagé ensuite, après un broyage plus fin, de la mettre en herbe, et éventuellement, de la replanter; mais rien n'est décidé pour l'instant.

Le coût de la première tranche de travaux est de 3 730 € HT.





Le 31 mars dernier, la commune a procédé au remplacement de son C15 qui présentait, depuis quelques temps, des grands signes de faiblesse et d'usure.

En effet, chaque année, des frais étaient engagés pour diverses réparations.

C'est pourquoi, il a été décidé d'acheter un véhicule d'occasion et de l'équiper d'un attelage.

Le coût total de cet investissement s'élève à 4 083 € HT. L'ancien véhicule a été repris par un ferrailleur au prix symbolique de 100 €.

LA VIE COMMUNALE ET MUNICIPALE

- Jhéâtre à la salle polyvalente -

Dimanche 29 janvier, la Compagnie Colet'if présentait, pour la première fois, sa pièce « Les coups tordus » à la salle des fêtes de Lalizolle.

Cette pièce, avec des rebondissements à n'en plus finir et beaucoup d'humour, a reçu un très bon accueil de la part des spectateurs.

Les cinq acteurs de la troupe, tous amateurs, ont offert un vrai moment de partage autour de cet art, un peu à part, et tellement vivant qu'est le théâtre.



- Cérémonie des voux -

En raison de certaines contraintes indépendantes de leur volonté, les élus de la commune ont présenté leurs vœux aux habitants le dimanche 5 février à 11 h à la salle polyvalente. Ceci n'a pas empêché la présence d'une nombreuse assistance à laquelle le Maire, entouré de son Conseil Municipal, a souhaité une bonne et heureuse année 2017.



Un certain nombre de grands sujets ont été abordés, en particulier le redressement des finances et les nombreux travaux qui ont pu être consécutivement réalisés.

Le problème du devenir de l'école a également été évoqué, de même que la réouverture de l'épicerie multi services qui paraît aujourd'hui envisageable.

Le Maire a également précisé que, le 31 janvier, la déclaration de liquidation judiciaire du restaurant avait été prononcée et qu'il fallait s'attendre à ce que la procédure soit malheureusement très longue.

Il a conclu son propos en indiquant qu'avec la mise en place de la nouvelle Communauté de Communes *St Pourçain, Sioule, Limagne*, c'est le redressement de notre situation financière qui nous permettra de garder notre indépendance.

- Cérémonie du 8 mai -

Comme c'est devenu trop souvent le cas, la population est venue peu nombreuse à la traditionnelle cérémonie du 8 mai qui s'est déroulée par un temps maussade.

Il y avait, malgré tout, les fidèles participants habituels.



- Démolition de la grange au milieu du bourg -





La grange située au carrefour de la route de Boënat et de la route d'Ebreuil à la Bosse, dont la toiture menaçait de s'effondrer, a été rasée en début d'année.

Après une intervention auprès des propriétaires, ceux-ci ont bien compris que le péril était devenu imminent et qu'il était de leur intérêt de faire démolir le bâtiment. La procédure s'est déroulée sans difficulté.

L'absence du bâtiment laisse maintenant un grand vide dans ce passage très fréquenté auquel chacun s'habitue progressivement.

- Un camion de transport de bois dans le possé -

Un grumier a chuté dans le fossé en haut du bourg, sur la route de la Bosse, le 3 mai après-midi.

L'engin s'apprêtait à rentrer dans la commune. Croisant une voiture, le chauffeur aurait mordu le bas-côté de la route étroite et finalement perdu le contrôle de son camion, celui-ci se couchant sur le côté droit.

Le chauffeur n'a pas été blessé. Des grumes de bois ont été déversées dans le champ situé à proximité.

La circulation a été perturbée sur place le temps de l'intervention des pompiers et des gendarmes. Une fuite de gasoil a dû être circonscrite et un autre camion s'est rendu sur place pour procéder au transbordement des grumes.



- La Voie Ramée obstruée par la chute d'un arbre -



orage, un très gros arbre est tombé dans la

Voie Ramée occasionnant, par ailleurs, des dégâts sur la clôture de la station d'épuration de Duème.

La commune est intervenue auprès d'une entreprise pour faire dégager la voie, les frais étant à la charge du propriétaire.

Par ailleurs, tout a été mis en œuvre pour que l'assurance du responsable prenne en charge les dégâts. L'affaire suit normalement son cours.

- Le restaurant la Mémé Nette en liquidation judiciaire -

Chacun aura pu remarquer que notre restaurant est maintenant fermé depuis novembre 2016.

C'est par une lettre du 19 décembre dernier que la SAS Roumeau informait la mairie qu'elle entreprenait les démarches nécessaires afin de déposer le bilan...

Le 31 janvier, le mandataire judiciaire informait de la même façon le Maire que la SAS Roumeau avait été déclarée en liquidation judiciaire par jugement en date du 31 janvier 2017.

Après tout un tas de procédures longues et fastidieuses, l'affaire semble arriver à son terme. A ce jour, il reste encore à lancer la vente aux enchères sur place par les huissiers accrédités, du mobilier et du matériel qui reste dans les locaux.

La commune devrait pouvoir ensuite reprendre possession des lieux. Elle espère pouvoir mettre en ligne, dès septembre, l'affichage de reprise.

Même si les comptes ne sont pas encore complètement arrêtés, les impayés risquent d'avoisiner les 10 000 €.





FUEL, GNR, MOTOCULTURE, SAV, ÉLECTROMÉNAGER, MATÉRIAUX

COMMANDEZ SUR WWW.MONBRICO-GATARD.FR

- L'Assemblée Générale du Centre Social à Lalizolle -



L'Assemblée Générale du Centre Social d'Ébreuil, qui a réuni une soixantaine d'adhérents, s'est déroulée à la salle des fêtes le 15 juin dernier.

David Sac, Directeur de l'association, a présenté en détail les actions du projet social 2015-2018, mises en œuvre tout au long de l'année 2016.

Cette présentation a permis d'apprécier la diversité des actions conduites ; accompagnement de la jeunesse, des initiatives locales et de la vie associative, projets de solidarité et mobilité internationales, actions de prévention santé et de soutien à la parentalité, sans oublier l'ensemble des services éducatifs en direction des familles.

Deux axes ont été particulièrement développés : les projets jeunes et les actions d'accompagnement du vieillissement.

Dans son rapport moral Didier Duboisset, Président, a souligné la vitalité de l'association et l'ambition du projet social en cours. Il précise que le renforcement des actions du projet social est nécessaire et permettra à l'association de mieux aborder les changements dans un contexte de réforme territoriale complexe.

La réunion s'est achevée autour d'un pot offert par la municipalité.



- L'entretien de la commune -

Un peu de pédagogie...

Notre employé municipal, Jean-Paul, travaille sur la commune depuis mars 2015 en lieu et place de Stéphane, toujours en arrêt d'accident de service.

Son travail est multitâche et requiert beaucoup de compétences. Il doit assurer l'entretien de tous les chemins, l'entretien de tous les espaces verts depuis Chalouze jusqu'aux Ronzières, en passant par Boënat.

Ces deux tâches l'occupent surtout de mai à août, 80 % de son temps.

Il a, de plus, à assurer la maintenance de la station d'épuration et à veiller au bon entretien du cimetière et des places.

Sachez qu'à ce propos, depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes ne peuvent plus utiliser de désherbant classique mais des produits écologiques, ce que nous faisons depuis quelques mois, mais il faudra



du temps pour obtenir des résultats. Jean-Paul, comme rappelé ci-dessus, connaît très bien la mécanique et la soudure, ce qui permet à la commune de réaliser de sérieuses économies lorsqu'il y a des réparations à effectuer.

La municipalité lui demande aussi de prendre en charge des travaux divers de peinture, de réparation et autres que nous devrions faire faire à des entreprises.

Enfin, Jean-Paul est très disponible quand il s'agit de rendre immédiatement des petits services comme le collage des affiches, aller chercher tous les matériaux nécessaires, et surtout, proposer des solutions quand il y a des soucis importants : rappelez-vous lorsque l'Etang de Duème a débordé, rappelez-vous pour l'assainissement de l'ancienne école de Boënat, rappelez-vous cet hiver lorsqu'il est venu un week-end entier pour retirer la neige sur la route

entre Lalizolle et Boënat

Merci Jean-Paul pour ta disponibilité, ton sourire, tes compétences... tu participes à l'amélioration de la tenue de la commune. Il reste encore des choses à faire mais je te fais confiance, et je demande à toutes et à tous de nous aider dans cet objectif.

Alain CLAISSE, 2ème Adjoint.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- Plan d'alerte et de secours -

Afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires, les maires peuvent recueillir les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui en ont fait la demande. Ces données sont notamment utilisées par les services susmentionnés pour organiser un contact périodique avec les personnes répertoriées lorsqu'un plan d'alerte et d'urgence est mis en œuvre. Les maires peuvent également procéder à ce recueil à la demande d'un tiers à la condition que la personne concernée, ou son représentant légal, ne s'y soit pas opposée.

Les registres nominatifs créés sont tenus dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Ces données nominatives ne peuvent être consultées que par les agents chargés de la mise en œuvre de ce recueil et de celle du plan d'alerte et d'urgence visé à l'article L. 116-3.

Il est institué dans chaque département un plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées (plus de 65 ans ou plus de 60 ans reconnues inaptes au travail) et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels, climatiques (grand froid, canicule) ou autre, ...

Ce plan est arrêté conjointement par le représentant de l'Etat et par le Président du Conseil Départemental. Il prend en compte, le cas échéant, la situation des personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement.

Ainsi, toute personne souhaitant se faire inscrire doit s'adresser en mairie. La radiation peut ensuite être demandée à tout moment.

- Transfert des PACS aux communes -

La loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle prévoit de transférer à l'officier d'état civil de la mairie les missions du tribunal d'instance en matière de PACS (Pacte Civil de Solidarité).

Cette disposition s'appliquera à partir du 1er novembre 2017.

Les futurs partenaires doivent rédiger et signer une convention. Elle peut également être rédigée par un notaire.

Les pièces à fournir :

 Convention de Pacs ou déclaration conjointe de conclusion d'un PACS au moyen du formulaire cerfa n°15428*01



- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger
- Pièce d'identité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie)
- Attestation sur l'honneur de l'absence de lien de parenté ou d'alliance (cerfa n°15432*01)
- Attestation sur l'honneur indiquant l'adresse commune des partenaires (cerfa n°15431*01)

- Recensement de la population -

Le recensement INSEE des habitants de Lalizolle aura lieu du 18 janvier au 17 février prochains. Le dernier a eu lieu en 2013. Il concerne aussi bien les résidences principales que les résidences secondaires



A quoi ça sert?

Après le recensement, chaque commune a un nombre d'habitants. Ce nombre sert d'abord à l'Etat pour donner des dotations financières au budget de la commune. Plus il y a d'habitants, plus la dotation venant alimenter le budget communal est importante.

Le recensement aide également à cibler les besoins en logements, les entreprises à mieux connaître leurs clients, les associations à mieux répondre aux besoins de la population...

Comment ça marche?

Avant la collecte

La commune recrute les agents recenseurs. L'Insee participe à leur formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser. Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

Pendant la collecte

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

La commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Après la collecte

Le Maire de la commune signe le récapitulatif de l'enquête.

La commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement.

L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



LA VIE SCOLAIRE

- Voyages scolaires -

Sortie du 2 juin au Volcan de Lemptegy :

Les enfants étaient excités au départ du car. Pour certains c'était leur première visite d'un volcan.

Durant le voyage, le maître a commenté la vue sur la chaîne des volcans d'Auvergne. Une montgolfière a été aperçue au niveau du Puy de Dôme, puis on a eu une vue du viaduc de la Sioule supportant l'autoroute que nous empruntions.

Arrivés à destination, l'attention fut attirée par le ballon captif de Vulcania.

Nous descendions des cars et les enfants commencèrent à jouer sur les pelouses. Dès notre entrée dans le parc du volcan de Lemptegy, il fut l'heure de déjeuner (enfin, presque, mais les enfants avaient faim).





Le pique-nique a été organisé, puis tout ce petit monde est parti sur les aires de jeux.

Un guide nous a conduit dans une salle de cinéma en 4D pour une séance sur les origines des volcans. Quelques secousses et divers effets spéciaux ravirent les enfants.

Nos guides nous divisèrent en deux groupes (les grands et les petits), et le groupe des grands a été re-divisé pour un jeu éducatif et pédagogique sur le thème des volcans. Le circuit de la visite effectué, nous rejoignions les petits, et le temps devenant menaçant, nous sommes rentrés visionner un film également en 4D sur « la mine explosive ». C'est à ce moment que le ciel nous est tombé sur la tête, heureusement que nous étions à l'abri! Ce film était encore plus spectaculaire et saisissant que le premier, et les enfants ont vraiment été conquis.

Quand nous sommes sortis, il pleuvait encore, mais les enfants ont pu goûter. Puis, nous avons visité l'exposition et vu un petit film sur la vie des mineurs.

Pendant ce temps des trombes d'eau se déversaient et nous avons repris les cars pour le retour. Au bout de quelques kilomètres, la route était sèche, et le trajet du retour s'est fait avec le beau temps. Arrivés à Lalizolle, les enfants étaient fatigués mais heureux de cette belle journée.





Sortie du 22 juin :

Malheureusement, suite à de fortes chaleurs, le Préfet de l'Allier a jugé bon d'annuler toutes les sorties scolaires prévues dans le département.

Les enfants ont quand même pu profiter de leur journée en pique-niquant dans le pré, et en faisant des activités organisées par M. ROUBY et Mme GUERIN.

Tout le monde avait l'air satisfait de cette journée passée au frais.

Marmen RAQUIN et Jacky DUBOIS, Parents d'élèves



- Le gardin d'Enfants -

Une année riche en projets pour les bambins.

Tout au long de l'année des ateliers cuisine ont permis aux enfants de préparer de bons petits plats et de découvrir différentes saveurs. Chacun a également

rempli son « livret de recettes » de l'année afin de l'apporter à la maison pour concocter les recettes avec papa et maman.









La musique était aussi au rendez-vous. Le conte de Pierre et le Loup a ravi les enfants qui ont pu apprendre à reconnaître la grosse caisse, la flûte, les timbales ou encore le cor.

Côté bricolage, chacun a préparé ses maracas et son propre bâton de pluie. Sans oublier les contes musicaux que les enfants ont pu écouter chaque jour avant la sieste.





Côté jardin, les enfants ont planté les aromatiques généreusement offertes par Mr et Mme Chanat. Ils se sont occupés avec soin de leurs plantations et ont préparé un petit



« livret des aromatiques ». Le 13 juin, les enfants ont fait un petit tour jusqu'à « Sioule Végétal » afin de remercier Mr et Mme Chanat et admirer « la rempoteuse », une « énorme machine qui met du terreau dans les pots ! »

Le 9 juin, « Légendes d'Oisels » a proposé à tout le groupe scolaire un superbe spectacle de rapaces.

Un grand merci à Karine et Jon pour ce bel après-midi de partage et de plaisir autour des buses de Harris, du milan noir ou encore du magnifique grand-duc.

Merci également à la municipalité pour ce cadeau aux enfants.





Notre fil conducteur « les artistes » a permis aux enfants une multitude de créations en sculpture, modelage ou peinture. Les enfants ont découvert leur exposition à Ebreuil le 02 juin lors d'une sortie où un accueil très chaleureux nous était réservé par l'association « Art belette ». Au programme : visite du parc et déjeuner dans les jardins au bord de la Sioule, découverte de l'exposition et atelier créatif en collage.









Le samedi 3 et le dimanche 4 juin l'exposition des artistes était ouverte à tous. Une centaine de visiteurs est venue admirer les œuvres des enfants. Un grand merci aux familles pour leur venue et pour leur participation à notre œuvre commune sur laquelle chacun a pu laisser une trace de son passage dans la galerie.







montgolfières.

Pour terminer cette année, les enfants se sont rendus à la ferme pédagogique « Marie à la ferme » à Chouvigny.



Ils ont nourri les chèvres, les poules, l'âne, le poney... et ont pu observer les lapins et les cochons d'inde.



Différents ateliers ont été proposés : collage de la laine de mouton, ateliers « graines », parcours sensoriel ou encore ballade en tracteur.... Les enfants ont pu observer comment moudre le blé et chacun à rapporter un peu de farine.

Suite au projet d'ouverture de la classe maternelle en septembre 2017, le Jardin d'Enfants a fermé ses portes le 07 juillet.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont, de près ou de loin, participé durant toutes ces années au fonctionnement de la structure.

Un grand merci à tous ceux qui ont aidé à la réalisation des différents projets.

Blandine.

- L'Accueil Périscolaire -

Durant toute l'année les enfants ont pu profiter d'activités créatives et ludiques.

Des ateliers « peinture », des temps de lecture ou des jeux extérieurs leur ont permis de débuter ou terminer leur journée à leur rythme et selon leurs envies.





Laura et Blandine ont accompagné les enfants en instaurant un climat de partage et d'entraide qui permet à chacun de profiter pleinement de ce temps d'accueil.

Différentes créations ont rythmé l'année au fil des saisons grâce à l'implication des enfants dans les activités. A l'accueil, chacun participe, donne son avis, propose et choisit.



La rentrée se prépare déjà avec, au programme, des activités basées sur le recyclage, la customisation de meubles et la déco récup'.

Bon été à tous.

Blandine.





- Les Jemps d'Activités Périscolaires -



Après l'illusion d'optique avec Sarah, les enfants se sont initiés à l'art tembé avec Franky, une découverte de la signification des formes, des entrelacs et des couleurs de cet art ont permis aux enfants de créer des messages « tembé » très colorés.





L'année s'est poursuivie avec des activités créatives sur le thème du vent avec Nicolas : moulins à vent, pieuvres colorées ou koinoboris ont été exposées aux Charitains à Ebreuil le 10 juin où un spectacle de rapaces a été offert aux visiteurs.





Pour terminer cette année Maxime a proposé des activités sportives qui ont permis aux enfants de coopérer autour de jeux d'adresse, de rapidité ou de réflexes et des activités créatives durant lesquelles les enfants ont poursuivi le projet « autour du vent ».



Blandine a accompagné chaque intervenant tout au long de l'année en proposant des activités en lien avec chaque projet





LA VIE ASSOCIATIVE

- Société de chasse « La Saint Hubert » -

La société de chasse La Saint Hubert a invité ses membres et les propriétaires à venir déjeuner à la salle des fêtes. Une soixantaine de convives a répondu à l'invitation pour se retrouver autour d'un copieux repas.

Tout en passant de table en table pour discuter avec chacun, le Président, Michel DESMAISON, a fait un rapide bilan de la saison de chasse : deux chevreuils et douze cochons ont été tués, des faisans de tir ont été lâchés et la journée de chasse au lièvre n'a rien donné.

Ravi de recevoir les propriétaires, il espère que les plus importants d'entre eux voudront bien participer au prochain banquet l'année prochaine.







- L'Association Pays de Lisolle -

Journée de l'association :

Comme chaque année, le printemps annonce le rendez-vous des adhérents de l'association « Pays de Lisolle ».

Cette année c'est le 14 mai qu'a eu lieu la journée de rencontre des sociétaires.



L'assemblée générale s'est tenue devant une quarantaine de membres conquis qui ont voté à l'unanimité les différents rapports présentés.

Ils ont apprécié particulièrement la publication du Couérail en deux numéros annuels de quelques 56 pages chacun!

La surprise de ce jour attendait un des fidèles membres actif de l'association, en l'occurrence Gérard Renoux, distingué récent de l'ordre des Palmes Académiques. Michel Vivier rappelait son parcours exceptionnel et lui adressait ses sincères félicitations sans oublier Noëlle, son épouse. Il invitait l'assemblée à lever le verre de l'amitié.

Le repas regroupait 75 convives heureux de se retrouver au Pays, dans une ambiance de bon aloi.





Couérail n°31:

Encore un bon numéro.

Avec un sujet inédit, encore jamais abordé dans les publications : « Les prisonniers de guerre allemands entre 1945 et 1948 », vaste sujet qui concerne la France d'une certaine époque et notre Pays bien entendu!

Au sommaire aussi :

- L'inventaire des biens au décès de M. le Duc de Morny. Ce sont les biens de la ferme qui sont énumérés. On y trouvera notamment l'équipement en voitures hippomobiles du Duc.
- L'annexe du tournebride et la Croix de l'Eglise sous le choc.
- Une étude sur les patronymes et les prénoms locaux.
- L'évolution du village de Veauce sous la houlette du Baron Charles, Eugène Cadier de Veauce.
- Le choix de Nades
- La rubrique « Je me souviens »
- Les parlers locaux de Robert Durantel et Roger Malapaire.

Une date à retenir dès à présent : week-end des 16 et 17 septembre 2017



En effet le 16 septembre, le Pays de Lisolle organisera à Lalizolle une journée « portes ouvertes » sur ses activités en son siège nouveau.

D'autre part, le lendemain, l'association offrira une visite du verger de Boënat, agrémentée, nous l'espérons, de la cueillette de quelques fruits.

Une visite qui s'impose!



Couerai

- Association les Amis de la Forêt des Colettes -

Après une année 2016 pendant laquelle les membres du bureau ont été très actifs à la réalisation de la Carte découverte de la Forêt des Colettes, le premier semestre 2017 n'a pas dérogé à la règle concernant les habituelles actions entreprises.

En effet pour continuer à sensibiliser nos concitoyens à sa découverte, mais aussi à sa protection, deux manifestations ont été organisées :

- une opération ramassage déchets le 22 avril
- une journée randonnée pédestre le 25 mai

L'opération ramassage déchets a lieu deux fois par an et a pour objet de nettoyer les bords de route des principales voies de notre Forêt ; chaque action permet de collecter environ 100 KGS de détritus en tout genre : sacs plastiques, papiers, bouteilles, paquets cigarettes...

Malheureusement les volontaires sont peu nombreux mais restent motivés.

La journée rando a eu lieu pour la troisième fois consécutive. Plus de 100 inscrits ont pu apprécier l'un des trois parcours permettant de s'imprégner des senteurs et sites magnifiques. La convivialité a été présente toute la journée en particulier lors du repas champêtre.

Ces manifestations sont l'occasion d'un rappel à tous pour continuer à protéger cette si belle forêt, élément essentiel de notre cadre de vie. Nous devons être actif et vigilant. N'hésitez donc pas à nous rejoindre.

Pour tout contact, joindre le Président, Thomas Morel (06 25 73 87 36), Vice-président, Claude Tourret (06 70 70 38 16) ou le Secrétaire, J Boichut (06 77 65 26 07).





- Le Joyer Rural -

Non, le Foyer rural n'est pas mort, n'en déplaise aux rumeurs!

Comme vous avez pu le constater, nous avons organisé le 16 avril, comme prévu, la fête de l'Œuf.



Malgré le manque de finances qui ne nous a pas permis de proposer des animations musicales et autres jeux, cette brocante /vide grenier a accueilli plus de 2 000 visiteurs et 43 exposants, dont beaucoup d'entre eux nous ont fait part de leur satisfaction.

Nous adressons nos plus vifs remerciements à tous ceux qui nous ont aidés et ont participé à la réussite de cette manifestation, malgré un temps instable et plutôt frais.

Pour les mois à venir, nous vous annonçons une après-midi pétanque le 2 septembre et un concours de belote le 3 décembre.

Voici nos projets, mais nous restons ouverts à toutes les propositions que vous pourriez nous faire !

Les membres du Foyer rural de Lalizolle-Boënat vous remercient de l'attention que vous voudrez bien porter à leur travail et vous souhaitent un bel été!

Renseignements: 09 81 78 92 52 / 06 58 98 96 42

Message de la municipalité :

Le rapprochement du Foyer Rural et de la municipalité rétablit une bonne entente pour les projets passés et à venir.

Nous avons bien noté les remerciements de toute l'équipe du Foyer Rural et leur satisfaction pour l'aide active de la municipalité à l'organisation de la fête de l'œuf.

- Passage du Jour d'Auvergne -

La première étape du Tour d'Auvergne 2017 sera de passage à Lalizolle le 22 juillet prochain. Les cyclistes partiront de Montluçon à 13 h et emprunteront, chez nous, les routes départementales 987 et 998 pour rejoindre Riom aux alentours de 18 h 30.

Ainsi, pour des raisons de sécurité, le stationnement sera interdit sur les RD 987 et 998. De plus, la circulation sur ces mêmes voies sera autorisée uniquement dans le sens de la course, soit

Bellenaves – La Bosse et La Bosse – Ebreuil.

- Cours de zumba -

Suite au succès connu l'an passé, Marie Rudolf viendra de nouveau à Lalizolle, de septembre à juin, animer des cours de zumba.



Mélange de danses latines et de fitness, la zumba permet de faire de l'exercice tout en s'amusant. Venez alors nombreux et nombreuses chaque lundi de 19 h 15 à 20 h 15. La première séance est gratuite!

Rendez-vous le 4 septembre à la salle polyvalente. Les cours sont ouverts à tous, adultes et enfants à partir de 14 ans.



Renseignements au 06.46.72.07.80 ou 04.70.90.42.05.

- Stop aux déjections canines! -

Suite à plusieurs plaintes en mairie, nous demandons à tous les propriétaires de chiens de bien vouloir ramasser les déjections laissées sur les trottoirs et autres voies publiques.

Cette action simple permettra, non seulement, de respecter l'hygiène et la propreté publique, mais également de rendre les promenades des piétons plus agréables.

Si aucun effort n'est fourni de la part des maîtres, la municipalité se verra contrainte de rédiger un arrêté en ce sens.

- Parc Accro Sioule -

Le CCAS de la commune a décidé d'établir un partenariat avec le parc accro branche d'Echassières afin de faire bénéficier d'avantages aux habitants de Lalizolle.

Ainsi, selon les revenus des demandeurs, le CCAS attribuera soit une entrée gratuite au parc, soit une réduction de 2 € sur chaque entrée.

Toute personne intéressée doit alors se présenter en mairie munie d'une copie des derniers avis d'imposition du foyer, ces informations restant, bien entendu, confidentielles.



- Lutte contre l'ambroisie -

L'Ambroisie est une plante dangereuse pour la santé. Son pollen est fortement allergisant en fin d'été (d'août à octobre) : rhinites, conjonctivites, asthme, laryngite, urticaire, eczéma, ...

La plante doit être éliminée :

- par l'arrachage (port de gants)
- par un fauchage, à 10 cm, avant floraison fin juillet répété fin août

Il y a une forte expansion de la plante en Auvergne, et plus particulièrement dans l'Allier.



Aussi, nous sommes tous concernés.

Depuis 2015, l'Auvergne dispose d'un arrêté préfectoral prescrivant la destruction obligatoire de l'ambroisie. « Les propriétaires ou les personnes en charge de l'entretien d'un terrain pour le compte d'un propriétaire (fermiers, locataires ou occupants à quelque titre que ce soit) sont tenus de prévenir la pousse des plants d'ambroisie et de détruire les plants déjà développés. Tout contrevenant est passible d'une contravention de troisième catégorie en application du Code de la Santé Publique. En cas de défaillance, le Maire peut faire procéder à la destruction des plants d'ambroisie aux frais des intéressés ».

De son côté la commune de Lalizolle a déjà entrepris des actions d'arrachage en particulier dans la station d'épuration.



ELEGIE ENCOMBRANTS 2017

qu'est-ce que c'est ?

DATES DE COLLECTE

A LALIZOLLE. les encombrants et épaves automobiles seront collectés

le JEUDI 3 AOUT 2017

Contactez votre mairie pour tout renseignement et pour vous inscrire

Inscriptions avant le 28 juillet

Le saviez-vous?

Lors de l'achat d'un appareil électrique ou électronique neuf (réfrigérateur, lave-linge, téléviseur...), le distributeur a obligation de reprendre l'appareil dont vous souhaitez vous débarrasser.



Retrouvez- nos actus sur notre page SICTOM Sud Allier

N° vert SICTOM: 0 800 831 628 www.sictomsudallier.fr



Chaque année, le SICTOM Sud-Allier propose aux une collecte usagers gratuite d'encombrants et d'épaves automobiles à domicile, une fois par an, pour chaque commune et sur inscription auprès de votre mairie.

Sont collectés, les objets suivants :

- Objets métalliques ou contenant de la

ferraille >> Matériel agricole, remorque, petit tracteur

- >> Ferrailles diverses
- >> Cuves métalliques VIDES
- >> Bidons et pots métalliques VIDES
- >> Chaudières, poêles à bois
- >> Grillage, fils de fer et barbelés
- >> Sommiers, matelas à ressorts
- >> Mobilier et fenêtres métalliques sans vitrage

- Equipement électrique et électronique

- >> Frigo, cuisinière, lave-linge, lave-vaisselle, téléviseur, ordinateur...
- >> Caravane, mobylette, remorque, vélo, scooter, tondeuse, micro-tracteur, motoculteur, pneus voiture sur jantes...





ASSOCIATION VIVA SIOULE, CENTRE SOCIAL



- Ateliers de réveil musculaire -

Les ateliers de réveils musculaires se sont déroulés d'octobre à juin sur Lalizolle... Les seniors du secteur ont pu reprendre ou maintenir une activité physique adaptée. Bienveillant, Maxime a su adapter ses activités aux participants.



Pour la rentrée, trois lieux sont proposés dès le 11 septembre. Vous pouvez venir à 1, 2 ou 3 cours :

- Ebreuil : les lundis de 10h30 à 11h30 à l'annexe d'animation
- Bellenaves : les mardis de 14h à 15h00 à la salle des associations
- Lalizolle : les jeudis de 10h30 à 11h30 à la salle polyvalente

Animé par Maxime de l'association Max'Fit, vous pouvez vous rendre directement sur place pour un cours d'essai.

- Ateliera, mémoire, -

Le service « prévention santé » de l'association « VIVA Sioule » continu ses ateliers mémoires sur :

 Ebreuil: 1 jeudi / 2 de 14h à 16 h à l'annexe d'animation à compter du 28 septembre 2017



- Bellenaves : 1 mercredi / 2 de 14 h 30 à 16 h 30 à la salle de l'ancienne mairie à compter du 27 septembre 2017.

Pendant deux heures, les participants font travailler leurs neurones en alternant des exercices ludiques mêlant concentration, bonne humeur et convivialité!



Atelier jeux (scrabble...) libre, auto géré par les participants :

Ebreuil : 1 jeudi / 2 de 14 h à 16 h (en alternance de l'atelier mémoire) à l'annexe d'animation à compter du 5 octobre 2017.

Vous souhaitez voir développer un atelier sur votre commune ? L'association « VIVA SIOULE » peut vous proposer des ateliers mémoire « PEPS EUREKA », des ateliers du « BIEN VEILLIR » (7 séances de prévention) ou encore un atelier « BIENVENUE A LA RETRAITE » (1 journée pour aborder le passage à la retraite) ...

Vous ferez partie d'un groupe de 8 à 15 personnes qui, comme vous, ont envie d'entretenir et cultiver leur mémoire ou d'avoir des infos pour aborder la retraite et le bien vieillir. Grâce à ces approches conviviales, vous partagerez vos expériences et vos savoirs, et vous ferez partie d'un réseau amical. Et tout ça, dans une ambiance agréable et dynamique.

Pour plus d'informations sur les projets du « bien vieillir », contactez Angélique à l'association VIVA SIOULE (Centre Social) : 04 70 90 74 80 ou coordination@vivasioule.fr.

- Agissons en pédalant -

« Agissons en pédalant » est un projet porté par un groupe d'ados, formé au sein de la Junior association « jeunes en Actions », accompagné par Émilie DEJOUR, animatrice ados de l'association VIVA Sioule. L'idée est de réaliser différentes actions autour du vélo afin de favoriser l'activité physique mais également les mobilités douces.

Les ados ont déjà commencé des actions notamment auprès des plus petits sur des temps d'apprentissage à « faire du vélo » ou encore sur des actions de « mécanique » notamment en rénovant le parc de vélos du collège J.B Defhiles de Bellenaves.



D'autres projets sont en cours et notamment un camp itinérant en partenariat avec la DDCSPP de l'Allier, des itinéraires de balade en vélo...

- La journée de l'écomobilité -

L'association VIVA Sioule souhaite valoriser le projet « Agissons en Pédalant », et plus globalement les initiatives sur l'éco mobilité présentent sur le territoire à travers une « journée de l'éco mobilité » le 23 septembre 2017.

Elle sera composée d'actions de découverte de véhicules électriques avec la présence de concessionnaires et avec la participation du SDE 03 pour présenter l'utilisation des bornes électriques dont celle d'Ebreuil. D'autres actions seront orientées sur la pratique du vélo et du vélo électrique, avec une randonnée en vélo électrique créé par les jeunes et en partenariat avec « un vélo à la campagne », une randonnée plus sportive en VTT proposé par l'association Max Fit. L'échange de savoir sera également au rendez-vous avec différents stands pour apprendre à réparer son vélo, mais aussi une brocante autour du vélo en partenariat avec l'association Sioul'Art.

Du côté des festivités, des animations autour de la prévention routière seront proposées, mais également des temps pour les plus petits pour décorer son vélo. D'autres animations sont imaginées pour cet évènement (gyropodes, pédalo...). Nous invitons les personnes qui pourraient être intéressées par l'évènement à rejoindre le comité d'organisation. Contacter l'Association VIVA Sioule, 04 70 90 74 80 ou vieasso@vivasioule.fr

Pour plus d'informations sur ce projet, contactez Emilie (projet jeunes) ou Elodie (fête de l'écomobilité) à l'association VIVA SIOULE (Centre Social) : 04 70 90 74 80 ou contat@vivasioule.fr

- Un nouveau projet de coopération internationale -

Après le projet « Main dans la Main pour le Sénégal » qui a connu une très grande réussite grâce à l'engagement des jeunes participantes, l'association du Centre Social « VIVA SIOULE » redémarre un projet avec des nouveaux ados. Un nouveau groupe s'est constitué au sein des élèves de 5è du collège de Bellenaves autour du développement durable et de la gestion du tri « Développement durable, ici et là-bas ».



Le projet se déroule en trois phases :



ETAT CIVIL

- Vaissances -

1^{er} mai 2017:

Rayan, Gérard, Benjamin CONSTANTIN LEONARD fils de Benjamin CONSTANTIN et de Magali LEONARD

10 mai 2017:

Marilys, Marie-Lou, Michelle MICHEL fille de Yannick MICHEL et de Sandra PITALOT

22 mai 2017:

Léo, Charles, Valentin TOURRET fils de Antoine TOURRET et de Emilie DUFOUR

- Décès -

4 janvier 2017:

Valérie RENOUX née DIADJUSHKA

DATES A RETENIR

tous les lundis du 17/07 au 22/08 : Marché Nocturne au camping

22 juillet : Passage de la 1ère étape du Tour d'Auvergne

3 août : Collecte des épaves et des encombrants (inscriptions avant le 28/07)

2 septembre : Concours de pétanque

tous les lundis à partir du 04/09 : Cours de Zumba

10 septembre : Fête patronale

tous les jeudis à partir du 14/09 : Réveil Musculaire

16 et 17 septembre : Portes ouvertes du Pays de Lisolle

11 novembre : Commémoration – 10 h 30 au monument aux morts

3 décembre : Concours de belote

10 décembre : Repas des aînés offert par le CCAS

INFOS PRATIQUES

- Services -

Mairie : du lundi au samedi de 9 h à 12 h 15 – tél. : 04.70.90.42.05

Agence Postale: du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et le samedi de 9 h à 11 h 30

tél.: 04.70.90.42.05

Bibliothèque : à l'école primaire le samedi 10 h 30 - 12 h

Ecole primaire: 04.70.90.43.43 Ecole maternelle: 04.70.90.94.26

Réservation gîte et salle polyvalente : 04.70.90.42.05 Épicerie : pas encore de n° attribué

Communauté de Communes : 04.70.47.67.20 Centre Social Rural : 04.70.90.74.80

Trésor Public de Gannat : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h - tél. : 04.70.90.02.36

Déchetterie Ebreuil: du mardi au samedi 8 h - 12 h et 14 h - 18 h (17 h le samedi)

Déchetterie Bellenaves : mardi, mercredi, samedi 8 h - 12 h - jeudi, vendredi 14 h - 18 h

- Iravail associations -

Pays de lisolle :

les lundis de 14 h à 17 h, salle annexe de

la mairie



- Urgences -

Pompiers: 18

SAMU: 15

Médecin de garde : 04.70.90.70.77

Gendarmerie: 17

Dépannage ERDF: 09 726 750 03

- Démarches administratives -

Documents	A qui s'adresser ?	Pièces à fournir
Acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer nom, prénom et date de naissance
Acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer noms, prénoms et date de mariage
Acte de décès	Mairie du lieu de décès	Indiquer nom, prénom et date de décès
Extrait de casier judiciaire - bulletin n°3	Casier Judiciaire National 107 Rue du Landreau 44079 NANTES Cedex ou sur www.cjn.justice.gouv.fr	Indiquer nom, prénom, date et lieu de naissance, et adresse
Carte Nationale d'Identité*	Mairies de Gannat, Vichy, Montmarault ou St Pourçain	2 photos récentes aux normes, 1 justificatif de domicile de – 3 mois, 1 acte de naissance si carte périmée depuis plus de 5 ans, 25 € en timbres fiscaux si ancienne carte non présentée
Passeport	Mairies de Gannat, Vichy, Montmarault ou St Pourçain	2 photos récentes aux normes, 1 justificatif de domicile de – 3 mois, copie CNI ou acte de naissance, timbres fiscaux : adultes 86 €, 15-18 ans 44 € et moins de 15 ans 19 €
Duplicata livret de famille	Mairie du domicile ou du lieu de mariage	Indiquer nom, prénom et date de mariage
Inscription listes électorales (du 01/09 au 31/12)	Mairie du domicile	1 justificatif de domicile et copie CNI
Légalisation de signature	Mairie	Signature à apposer en mairie
Certificat d'immatriculation	Préfecture	Ancienne carte grise, certificat de cession, demande d'immatriculation, justificatifs de domicile et d'identité
Extrait matrice cadastrale	Mairie	Numéro des parcelles et/ou nom des propriétaires

^{*} Toutes les CNI délivrées depuis le 1^{er} janvier 2004 sont désormais valables 15 ans, sauf pour les mineurs.





LUC FAURE ENTREPRISE TRAVAUX AGRICOLES ET PUBLICS 03800 ST-BONNET-DE-ROCHEFORT Tel. 06 07 59 27 86 Tout terrassement Assainissement individuel Broyage de haie - Débroussaillage

ABC SECURITE MARIOUS

Vente - Maintenance - Location Vente de détecteurs <mark>de f</mark>umée, de gaz, etc...

Patrick LAPLACE



N°20, Route de Moulins 03500 SAULCET
06 85 60 11 93
04 70 34 76 65

Enfin des repreneurs pour l'épicerie multiservices!

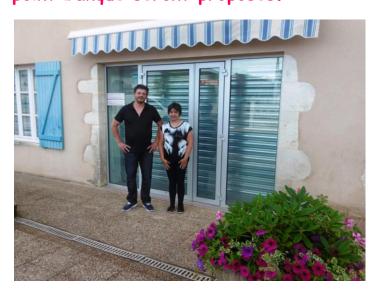


Prochainement, dans notre village, l'épicerie multi services « La Goelet' » vous ouvrira ses portes.

Tout droit venus de Bretagne, Sandra et Jean-Claude vous apporteront leurs services : vous y trouverez entre autres, des articles d'épicerie, de la viande, de la charcuterie avec un rayon de produits locaux, ainsi que le pain et le journal. Ils aménageront également un coin restauration rapide à l'extérieur, côté rue.

Jean-Claude, boucher - traiteur de métier, vous confectionnera des préparations chaudes et froides.

A l'avenir, un dépôt de tabac, un point relais colis et, éventuellement un point banque seront proposés.



Pour cette saison estivale, la boutique sera ouverte du lundi au dimanche de 7 h à 14 h et de 16 h à 20 h.

Sandra et Jean-Claude n'attendent plus que leur numéro d'enregistrement à la chambre commerce pour ouvrir la boutique. La date vous sera communiquée ultérieurement